



DÉFINITIONS

Afin d'assurer une compréhension commune des éléments contenus dans le guide, il est important de définir clairement et de se familiariser avec les concepts-clés suivants :

- **Appréciation** : L'appréciation est la prise en considération des indicateurs (symptômes, manifestations cliniques, difficultés ou autres) obtenus à l'aide d'observations cliniques, de tests ou d'instruments (Office des professions du Québec (OPQ), 2013).
- **Contribution** : La contribution réfère à l'aide apportée à l'exécution de l'activité réservée à un professionnel (OPQ, 2013).
- **Détection** : Activité qui consiste à relever des indices de trouble non encore identifié ou de facteurs de risque dans le cadre d'interventions dont les buts sont divers. La détection ne repose pas sur un processus systématisé, mais elle s'appuie sur la sensibilité des intervenants auxdits indices. (OPQ, 2013).
- **Dépistage** : Activité qui vise à départager les personnes potentiellement atteintes d'un trouble ou d'un facteur de risque, des personnes qui en sont exemptes. L'intervention de dépistage en elle-même ne permet pas de poser le diagnostic ou d'attester un trouble ou une maladie (OPQ, 2013).
- **Évaluation** : Activité qui consiste à porter un jugement clinique sur la situation d'une personne à partir des informations dont le professionnel dispose et de communiquer les conclusions de ce jugement. Les professionnels procèdent à des évaluations dans le cadre de leur champ d'exercice respectif (OPQ, 2013).
- **Facteurs de risque de suicide** : Ces facteurs augmentent le risque suicidaire d'une personne (OIIQ, 2007)
- **Facteurs de protection** : Ces facteurs concernent les caractéristiques biopsychosociales qui augmentent la capacité d'une personne à faire face aux situations difficiles de la vie (OIIQ, 2007).
- **Idée suicidaire** : Elle désigne des pensées sérieuses de mettre fin à sa vie (OIIQ, 2013).
- **Létalité du moyen** : Potentiel de dangerosité du moyen utilisé dans le but de se donner la mort (APA, 2003).
- **Moment critique** : Ce sont des moments susceptibles d'engendrer un passage à l'acte suicidaire (Bazinet, Roy & Lavoie, 2011).
- **Plan suicidaire** : Élaboration claire et précise de la structure (COQ : comment, où, quand) d'un projet suicidaire.
- **Risque suicidaire** : Il s'agit de la probabilité ou de la possibilité qu'une personne pose un geste suicidaire dans les prochaines heures, jours voire prochaines semaines (OIIQ, 2007).
- **Signes avant-coureurs** : les signes avant-coureurs sont des indices par lesquels la personne manifeste sa détresse. Pris isolément, ils ne sont pas habituellement ni spécifiques ni exclusifs à une crise suicidaire. La combinaison de plusieurs signes, certains propos directs ou indirects de la personne, ainsi qu'un changement dans son comportement, doivent constituer des signaux d'alarme pour les proches (OIIQ, 2007).



DÉFINITIONS

- Urgence suicidaire : Il s'agit de la probabilité qu'une personne qui signale son intention pose un geste suicidaire dans les 48 prochaines heures. Le niveau de dangerosité chez la personne suicidaire est déterminé principalement par son état émotif et la présence d'un plan suicidaire précis (OIIQ, 2007).
- Suicide : Décès causé de façon intentionnelle alors que la personne souhaitait mourir (APA, 2003 ; OIIQ, 2007).
- Tentative suicidaire : Tout acte intentionnel par lequel une personne s'inflige une blessure ou s'expose à un danger dans le but avoué de mourir, peu importe que cette mort soit entrevue comme certaine ou non. (Fortinash & Holiday Worret 2013)